

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.96)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ AGORA SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE CEREALES, D'ENGRAIS SOLIDES ET LIQUIDES DANS SON ÉTABLISSEMENT SITUÉ À ESTREES-SAINT-DENIS ET FRANCIERES

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 28 septembre 2011 au 28 octobre 2011 inclus, aux mairies d'Estrées-Saint-Denis, Bailleul-Le-Soc, Cressonsacq, Francières, Grandvillers-Aux-Bois, Hémévillers, Moyvillers, Rémy, Rouvillers, à la sous-préfecture de Compiègne et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Monsieur Jean-Paul TARANTOLA, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés :

- à la mairie d'Estrées-Saint-Denis :

- mercredi 28 septembre 2011 de 16 heures à 19 heures,
- samedi 15 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 28 octobre 2011 de 16 heures à 19 heures,

- à la mairie de Francières :

- jeudi 6 octobre 2011 de 16 heures à 19 heures,
- samedi 22 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, dans les mairies d'Estrées-Saint-Denis et Francières, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.